



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 mai 2018, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Pérou et la Suède, en leur qualité de co-présidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, agissant en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint un résumé de la réunion tenue le 29 mars 2018 sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité en Iraq (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

Le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Olof **Skoog**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karen **Pierce**



Annexe à la lettre datée du 17 mai 2018 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé de la réunion sur l'Iraq tenue le 29 mars 2018

Le 29 mars, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion sur les femmes et la paix et la sécurité en Iraq, qui faisait suite à la réunion tenue en juin 2017 (voir [S/2017/624](#)). Les membres ont entendu un exposé de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour l'Iraq, qui était accompagnée de représentants de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de l'équipe de pays des Nations Unies. La Représentante spéciale adjointe a passé en revue les principaux faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion, ainsi que les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements pris concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Elle a en outre affirmé que la protection et l'autonomisation des femmes demeuraient une des grandes priorités de la MANUI.

Les États Membres ont posé des questions sur les stratégies adoptées pour accroître la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision, sur la position du Gouvernement concernant les refuges, sur le projet de modification de la loi sur le statut personnel, sur les mesures prises en vue d'abolir l'article 409 du Code pénal iraquien, qui prévoit une peine allégée pour les meurtres dits « d'honneur », sur les femmes et les filles toujours retenues captives par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech), et sur le manque de fonds alloués au plan d'action national relatif à l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Ils ont également demandé des éclaircissements sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes à la MANUI et sur la recommandation que l'équipe d'examen externe avait faite à l'issue de sa récente évaluation de la Mission d'intégrer le groupe de la protection des femmes dans le Bureau des droits de l'homme de la Mission. D'autres questions étaient axées sur la participation de la société civile au rassemblement d'éléments de preuve pour l'équipe d'enquêteurs qui serait prochainement constituée afin d'appuyer les efforts engagés pour amener l'EIIL (Daech) à rendre compte des crimes qu'il a perpétrés en Iraq, sur l'élaboration d'un deuxième plan d'action national et sur la prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans le programme de relèvement et de résilience lancé par le Secrétaire général le 14 février 2018, lors de la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq tenue au Koweït. Plusieurs États Membres ont préconisé de requérir des compétences en matière d'égalité entre les sexes dans le mandat de l'équipe d'enquêteurs sur les crimes perpétrés par l'EIIL (Daech) en Iraq et d'accorder une large place à la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les prochaines négociations sur le renouvellement du mandat de la Mission et dans les discussions budgétaires de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Les participants ont échangé des informations sur la participation politique des femmes, sur le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les suites à y donner, sur d'autres questions liées aux droits de l'homme qui touchent particulièrement les femmes et les filles, et sur les activités menées par la Mission et l'équipe de pays. À

titre d'exemple, l'Iraq a progressé en ce qui concerne la représentation des femmes sur la scène politique : au moins 25 % des sièges législatifs sont réservés aux femmes, et des dirigeantes politiques et représentantes de la société civile jouent un rôle notable à l'échelle du pays et des provinces. Toutefois, les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux. Seules deux femmes siègent au Conseil des ministres et la Haute Commission électorale indépendante, qui a dirigé l'organisation des élections parlementaires en mai, n'a nommé aucune femme, malgré les efforts de persuasion soutenus de l'ONU. L'ONU a préconisé de nommer davantage de femmes à des postes de responsabilité dans la sphère politique et de les inclure dans les négociations sur la formation du gouvernement après les élections, que ce soit en organisant des campagnes de sensibilisation et des ateliers techniques ou en fournissant un appui technique à l'équipe de la problématique femmes-hommes de la Commission électorale, ou dans le cadre des discussions entre l'ONU et les dirigeants irakiens. À la fin de 2017, des manifestations de grande ampleur ont été menées par des associations de femmes contre des modifications de la loi sur le statut personnel qui mettaient en péril les droits des femmes et des filles, comme l'abaissement de l'âge minimum légal du mariage ou la légalisation de la polygamie. Jusqu'ici, les associations de femmes et les femmes siégeant au Parlement sont parvenues à empêcher l'adoption de ces modifications, qui sont périodiquement proposées, ce qui montre combien il importe que les femmes participent à la vie politique et soient représentées dans ce domaine pour protéger leurs droits.

Depuis la précédente réunion du Groupe informel d'experts, le Gouvernement a intensifié ses efforts afin de mettre en œuvre le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité en constituant une équipe de coordination nationale présidée par le Secrétaire général du Conseil des ministres et composée de hauts représentants du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Des associations de femmes ont collaboré avec les autorités locales dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption de plans locaux dans les provinces de Bagdad, Diyala, Anbar, Bassora et Diouaniyé. Un rapport officiel sur les résultats obtenus et les progrès accomplis jusqu'ici sera communiqué au Conseil de sécurité plus tard en 2018, et des acteurs nationaux s'emploient actuellement à l'élaboration de la prochaine version du plan d'action. Le plan actuel et le prochain ont fait l'objet de discussions lors d'une conférence organisée par l'ONU, pendant laquelle le Premier Ministre, Haider al-Abadi a prononcé un discours liminaire axé sur l'inclusion et le pluralisme. La MANUI et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont recommandé que le principal mécanisme de coordination du plan d'action national, à savoir l'équipe spéciale intersectorielle, soit élevé au rang de ministère après les élections, ce qui devrait accroître les chances que des ressources budgétaires y soient allouées, alors que le manque de ressources entrave toujours l'exécution du plan national et des plans locaux.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue en Iraq en mars. Pendant sa visite, le plan de mise en application du communiqué conjoint concernant la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits a été validé et un foyer d'accueil pour les victimes de violence sexiste administré par l'État a été inauguré à Bagdad. Géré par le Ministère du travail et des affaires sociales, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le foyer est le premier de ce type en Iraq (en dehors de la Région du Kurdistan, où il y en a déjà trois) et il est prévu d'en construire quatre autres ailleurs dans le pays, à commencer par Mossoul. Des organisations non gouvernementales se sont déclarées préoccupées par le projet de directives relatives au fonctionnement du foyer, car il requiert que les victimes y soient adressées par la juridiction nationale des affaires familiales, qui a

déjà fait obstacle aux victimes par le passé. Les services fournis aux victimes présentent toujours d'importantes lacunes, en particulier en ce qui concerne la santé mentale à long terme, l'aide à l'obtention de moyens de subsistance et la protection des enfants nés d'un viol. Si les victimes sont issues de divers milieux, seuls quelques chefs religieux ont condamné la violence et balayé les préjugés auxquels celles-ci se heurtent. De nombreuses femmes et filles ayant été délivrées du joug de l'EIIL (Daech), l'accent doit être mis sur la réadaptation et la réinsertion, sur l'appui devant être apporté aux femmes et aux enfants, ainsi que sur les mesures visant à retisser les liens sociaux et restaurer la cohésion sociale. La montée de l'extrémisme violent et la recrudescence des atteintes aux droits des femmes font l'objet de débats depuis plusieurs années, mais, maintenant que ce phénomène est en déclin, les femmes et les enfants sont vulnérables à d'autres formes de violence, notamment les mariages forcés, les crimes d'honneur, les stigmatisations multiples et interdépendantes, notamment celle consistant à les associer aux groupes extrémistes violents, et les agressions sexuelles commises contre des membres de minorités ethniques et religieuses en vue d'attaquer et d'altérer leur identité de groupe. Les menaces de représailles, notamment les crimes d'honneur et d'autres formes de violence, peuvent aussi empêcher le retour en toute sécurité des femmes et des filles. Bien que l'élaboration d'un cadre de suivi visant à recenser les actes de violence sexuelle commis par toutes les parties ait considérablement progressé et que les crimes de violence sexuelle commis par l'EIIL(Daech) aient été qualifiés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide et de terrorisme, aucun des auteurs de ces crimes n'avait encore eu à en répondre devant la justice au moment de la rédaction de la présente note.

Le Gouvernement iraquien et l'ONU ont récemment convenu de charger l'équipe d'enquêteurs d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIIL (Daech) à rendre compte des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide qu'il a perpétrés, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2379 \(2017\)](#), et le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques se rendra en Iraq avec une équipe juridique pour faire avancer les préparatifs liés à la constitution de l'équipe d'enquêteurs. ONU-Femmes a dispensé des formations à des organisations non gouvernementales locales afin de les aider à rassembler des éléments de preuve. Elle collabore également avec le Ministère de la justice afin d'apporter un appui aux professionnels de la justice dans les affaires de violence sexiste. L'équipe spéciale de la problématique femmes-hommes pour l'Iraq et l'équipe de pays veilleront à ce que cette problématique soit prise en compte tout au long de l'enquête.

Au moment de la rédaction de la présente note, le groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes de la MANUI relevait du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, structure qui fonctionne bien pour la MANUI puisqu'elle lui permet de veiller efficacement à ce que la problématique femmes-hommes soit prise en compte dans l'ensemble des activités de la Mission.

Le programme de relèvement et de résilience lancé par le Secrétaire général s'étale sur une période de deux ans et porte sur neuf domaines ayant trait à la revitalisation des collectivités, à la promotion des retours durables, ainsi qu'à la participation et la réconciliation politiques, et à l'aide aux survivants. L'équipe des pays élabore actuellement des documents transversaux relatifs aux neuf domaines d'activité, l'un d'entre eux étant l'égalité entre les sexes. L'équipe est pleinement consciente que les efforts de reconstruction seront entravés si la réintégration des victimes de violence sexuelle et sexiste et les moyens de subsistance des femmes sont ignorés.

En outre, la MANUI a présenté par écrit un état des lieux détaillé des compétences en matière d'égalité des sexes et de la représentation équilibrée des sexes dans la Mission ainsi que deux comptes rendus - l'un sur la situation des femmes et filles yézidiennes retenues en captivité par l'EIL (Daech), et l'autre, sur l'article 409 du Code pénal iraquien, qui permet de faire valoir « l'honneur » pour réduire les peines encourues par les hommes ayant commis un meurtre ou des actes de violence contre des femmes ou des membres de leur famille. Selon le Département des affaires yézidiennes, le 1^{er} avril 2018, 3 154 yézidis (1 471 femmes et 1 683 hommes) étaient retenus captifs par l'EIL. En outre, quelque 1 200 Turkmènes chiites (dont 600 femmes et 250 enfants) étaient portés disparus. On ignore combien de victimes sont encore en vie. En dépit des campagnes de mobilisation et de sensibilisation menées avec persévérance par les Nations Unies et des groupes de la société civile, l'article 409 est toujours en vigueur en Iraq, sauf dans la Région du Kurdistan, où il a été abrogé il y a trois ans. Selon le groupe de protection de l'enfance et de la famille du Ministère de l'intérieur iraquien, 272 « crimes d'honneur » ont été signalés à la police et déferés devant la justice en 2017, ce qui représente une augmentation par rapport aux 224 cas signalés à la police en 2016. De plus, environ 3 400 cas de violence domestique ont été signalés à la police en 2017 (contre 3 200 en 2016). Dans les rapports qu'elle publie, la MANUI continue de recommander au Gouvernement d'abolir l'article 409 et d'édicter des directives faisant obligation aux fonctionnaires chargés de l'application des lois et de l'administration de la justice d'enquêter rapidement et de manière impartiale sur toute allégation de violence commise contre des femmes, en particulier lorsqu'un « crime d'honneur » est soupçonné, de sorte que les auteurs aient à répondre de leurs actes. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI collabore étroitement avec des parties prenantes, notamment des organisations de la société civile et les commissions parlementaires et agents de l'État compétents, pour promouvoir le projet de loi relatif à la protection de la famille (projet de loi contre la violence domestique), qui prévoit des mesures de prévention de la violence sexuelle et sexiste et de protection des victimes, ainsi que des mesures visant à faire répondre de leurs actes les auteurs de violence conformément aux normes internationales.

Comme le secrétariat du Groupe informel d'experts, ONU-Femmes a annoncé que le Women's Peace and Humanitarian Fund serait prochainement utilisé pour financer des activités en Iraq. Elle a également rappelé aux membres que les recommandations issues des précédentes réunions étaient toujours valables et a fait d'autres recommandations, à savoir :

- Dans les prochaines résolutions sur l'Iraq, les dispositions actuelles sur l'égalité des sexes et sur les droits des femmes et des minorités devraient être maintenues. En outre, le Conseil de sécurité voudra peut-être recommander que toute référence à l'équipe d'enquêteurs créée en application de la résolution [2379 \(2017\)](#) devrait faire mention des compétences en matière d'égalité des sexes et viser des femmes qui ne se conforment pas aux rôles que la société leur attribue ;
- Le Conseil devrait continuer de suivre la participation des femmes à la prise de décisions en général, et aux élections en particulier, pendant la période post-électorale et pendant la formation du Gouvernement, ainsi que dans le cadre de la réconciliation nationale et de l'initiative de règlement national, notamment en ce qui concerne l'établissement de conseils féminins pour la paix dans les zones libérées, et de tout dialogue politique entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Le Conseil devrait soutenir le recours à des mesures temporaires spéciales visant à assurer une représentation minimale des femmes dans la prise de décisions au sein des partis politiques et dans les postes gouvernementaux ;

- Les coprésidents devraient demander des précisions sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les mesures antiterroristes prises par l'Iraq et dans le projet de stratégie nationale antiterroriste, ainsi que sur l'appui apporté par les Nations Unies à cet égard, compte tenu des récentes visites effectuées dans le pays par les chefs du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ;
- Une attention particulière devrait être accordée au sujet crucial que constitue le relèvement économique des femmes, eu égard à l'engagement du Secrétaire général d'allouer 15 % des fonds destinés à la consolidation de la paix et au relèvement aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes.

Les coprésidents ont remercié les intervenants ayant fait un exposé au Groupe informel d'experts d'avoir participé à la réunion et se sont engagés à reprendre contact avec différents acteurs pour voir lesquels pourraient jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre des recommandations susmentionnées et ont prié instamment tous les membres de mettre en lumière les questions qu'elles concernent pendant les négociations concernant le renouvellement du mandat de la Mission.
